

BIODIVERSITÉ

ENJEUX ET OBJECTIFS CROISÉS CLIMAT ET BIODIVERSITÉ

Les changements climatiques modifient les conditions de vie des espèces et donc leur répartition, les caractéristiques des milieux naturels et le fonctionnement des écosystèmes. Ils fragilisent ainsi les différents services écosystémiques rendus par la biodiversité aux sociétés humaines, alors même que ceux-ci contribuent à la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques (régulation du climat local, préservation du cycle de l'eau, productions alimentaires, eau potable, etc.). La préservation de la biodiversité est donc essentielle pour l'adaptation aux changements climatiques.

Dans ce contexte, la stratégie climatique vient appuyer la politique cantonale en faveur de la biodiversité, développée par le biais de la Stratégie Biodiversité Genève 2030 et de son Plan d'action 2020-23 (PB1), en mettant l'accent sur les objectifs suivants:

- La préservation et la reconstitution de l'infrastructure écologique de manière à:

- ◇ renforcer la résilience des écosystèmes et des espèces existants (préservation-valorisation des *hotspots* ou *réservoirs* de biodiversité offrant des habitats permanents, mais aussi des *milieux relais* servant de refuge, d'abri lors des déplacements);
- ◇ favoriser la migration des espèces (préservation et reconstitution des couloirs écologiques).

- L'amélioration des connaissances sur la portée des changements climatiques locaux et leurs interactions avec l'évolution des écosystèmes.
- La diffusion de ces connaissances et la communication sur les bienfaits de la biodiversité auprès de la population et des professionnels de la planification, afin de contribuer à une adaptation des pratiques, appuyée sur une prise de conscience de la portée des enjeux «biodiversité» dans notre vie quotidienne.



PRIORITÉS ET PRINCIPAUX LEVIERS POUR L'ACTION COMMUNALE

Le plan d'action biodiversité identifie trois priorités d'intervention au niveau communal:

1. Renforcer la biodiversité au niveau communal pour une meilleure résilience face aux changements climatiques en améliorant la qualité des espaces naturels de la commune. Dans le cadre des planifications et projets, il s'agira par exemple de:
 - Identifier et caractériser l'infrastructure écologique du territoire pour intégrer sa préservation/valorisation en amont des choix de densification et dans la stratégie relative à la zone villa.
 - Mettre en place une stratégie d'arborisation permettant de décliner localement l'objectif cantonal de 30% minimum du taux de canopée.
 - Dans les PLQ et pour l'aménagement des espaces publics: maximiser les surfaces de pleine terre en y acheminant l'eau de pluie au bénéfice de la végétation (cf. fiche «gestion de l'eau»), privilégier les arbres de haut jet, favoriser la végétalisation des toitures et façades, choisir des

essences résilientes aux changements climatiques, etc.

2. Promouvoir la «trame noire» pour créer des sites et des corridors d'obscurité nécessaires au déplacement des espèces;
3. Sensibiliser ses administrés et la population en général pour valoriser la biodiversité et partager ses bienfaits face aux changements climatiques:
 - Opération de sensibilisation, formations et activités dans le cadre scolaire;
 - Communication auprès du grand public à l'occasion d'événements ou à travers la mise en place de supports informatifs et ludiques sur les sites naturels et les espaces publics;
 - Valorisation des relais associatifs locaux pour intégrer la préservation et valorisation de la biodiversité dans le cadre de leurs activités.

Les communes sont également encouragées à nommer un référent biodiversité au niveau communal ainsi qu'à élaborer leur plan d'actions biodiversité propre précisant leurs engagements dans leur plan directeur. Leurs actions pourront se répartir dans les 12 champs d'application du Plan Biodiversité.

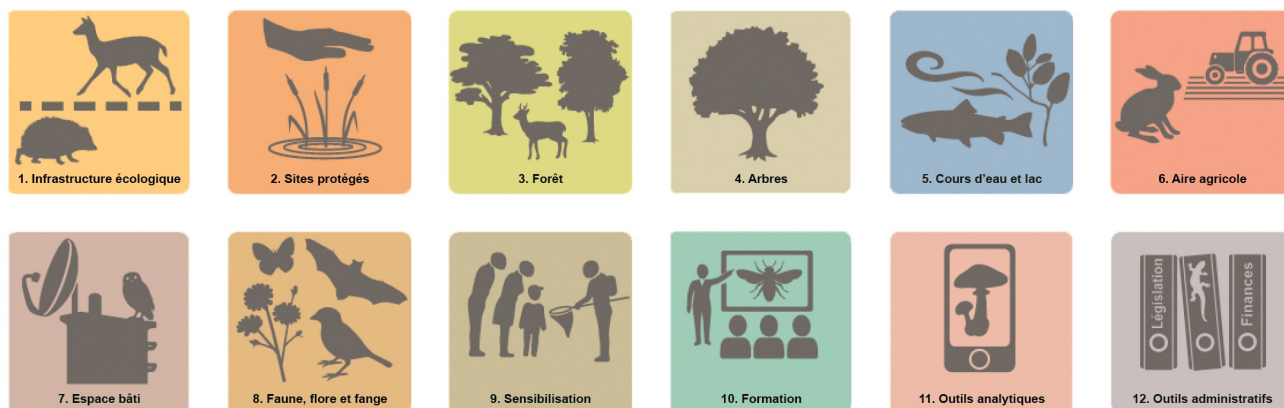
Pour ces différentes actions, elles peuvent bénéficier de l'accompagnement du canton, qui s'engage par ailleurs à :

- Mettre à leur disposition un outil cartographique de l'infrastructure écologique, pour mieux concilier social,

environnement et économie lors de la révision de leur plan directeur communal.

- Favoriser la coordination canton/communes pour promouvoir la mise en œuvre des bonnes pratiques, par le biais de rencontres et d'ateliers.

LES 12 CHAMPS D'APPLICATION DU PLAN BIODIVERSITÉ 2020-2022



POUR ALLER PLUS LOIN / ACTIONS EXEMPLAIRES

Ressources cantonales:

- [Politique cantonale en faveur de la biodiversité](#), Stratégie Biodiversité Genève 2030; Plan d'action Biodiversité 2020-2023 (en particulier fiche 12.1 dédiée aux communes)
- [Plateforme genevoise de la nature en ville](#), plateforme 1001sitesnatureenville
- [Programme Nature en ville](#)
- [Atelier «biodiversité et adaptation aux changements climatiques»](#) pour les communes genevoises

Fiches pratiques:

- [Aménagements favorables à la biodiversité](#), fiches-conseils nature en ville avec exemples et recommandations de mise en œuvre sur différents types d'aménagement
- [Favoriser la biodiversité dans un jardin](#), fiches de l'État de Genève
- [Favoriser la biodiversité dans les milieux naturels](#), fiches de l'État de Genève

Structures de référence pour la mise en œuvre d'actions concrètes (liste non exhaustive):

- [CCO-GE](#), pour l'installation de nichoirs à chauves-souris
- [COR-GE](#), pour l'installation de nichoirs à oiseaux (y compris Martinets sur bâti)
- [Karch-GE](#), pour l'aménagement de zones humides
- [ProSpecieRara](#), pour la culture et la multiplication de variétés anciennes
- [Genève Cultive](#), pour les potagers urbains
- [Permabondance](#) ou Les [Semeurs de Jardins](#), permaculture et jardins-forêt
- [Pro Natura Genève](#), [La Libellule](#) ou le [WWF Genève](#), sensibilisation